



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°87-2018-011

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2018

# Sommaire

## **Direction Régionale des Finances Publiques**

87-2018-02-05-002 - ARRÊTÉ portant modification de la composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Vienne (3 pages)

Page 3

## **Préfecture de la Haute-Vienne**

87-2018-02-01-004 - Arrêté portant composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Haute-Vienne (6 pages)

Page 7

87-2018-02-08-001 - Arrêté portant désignation des prescripteurs de l'application interfacée NEMO (4 pages)

Page 14

# Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-02-05-002

## ARRÊTÉ portant modification de la composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Vienne

*ARRÊTÉ portant modification de la composition de la commission départementale des valeurs  
locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Vienne*



## PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

### ARRÊTÉ

**portant modification de la composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Vienne**

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 modifié, fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux ;

VU l'arrêté n° 2014-293-0003 du 20 octobre 2014 modifié par les arrêtés n° 2015-048-0005 du 17 février 2015, n° 98 du 3 juin 2015 et n° 87-2017-08-07-004 du 7 août 2017 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Vienne ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n° 2014-293-0004 du 20 octobre 2014 modifié par l'arrêté n° 2015-048-0004 du 17 février 2015 et n° 87-2017-08-07-003 du 7 août 2017 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Vienne,

VU les délibérations de la commission permanente du conseil départemental de la Haute-Vienne en dates des 17 octobre et 5 décembre 2017, relative à la désignation des représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Vienne et de leurs suppléants ;

VU le courriel du 11 décembre 2017 de l'association départementale des maires de la Haute-Vienne, relatif à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Vienne, ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n° 87-2017-04-18-001 du 18 avril 2017 portant délégation de signature à M. Jérôme DECOURS, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement, d'une part, de M. Pierre LEFORT, représentant le Conseil Départemental de la Haute-Vienne en qualité de suppléant de Mme Isabelle BRIQUET et, d'autre part, de M. Jean-Marc GABOUTY, représentant des maires de la Haute-Vienne, en qualité de membre titulaire ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 7 août 2017 est modifié ainsi qu'il suit :

**Mme Brigitte LARDY, représentante du conseil départemental de la Haute-Vienne est désignée en remplacement de M. Pierre LEFORT, en tant que commissaire suppléante ;**

**M. Alain FAUCHER, représentant des maires est désigné en remplacement de M. Jean-Marc GABOUTY, en tant que commissaire titulaire.**

### **Article 2** :

La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Vienne en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
TOULZA Gilles	HANUS Christian
BRIQUET Isabelle	LARDY Brigitte

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
AUBISSE Yvette	BERGER Odile
DURET Jean-Paul	GODRIE Pascal
FAUCHER Alain	CHANCONIE Jean-Claude
GERVILLE-REACHE Fabrice	SUDRAT Philippe

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
FAUCHER Jean-Jacques	DUPIN Bernard
DELAUTRETTE Stéphane	THALAMY Bernard
DELHOUME Alain	BRUNAUD Claude
GEROUARD Christophe	BERNARD Hervé

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
ROPERT Patrick	DEBOURG Isabelle
GAUCHON Marc	MONTELLY Eric
DURIVAUD Bernard	BELIVIER Monique
NAVARRÉ Christian	DELOMENIE Laurent
GROS Jean-Pierre	ATELIN Roger
BARDET Jean-Paul	FOUILLAND Pierre-Yves
REMENIERAS Patricia	DUVERGNE Françoise
AUQUE Christian	CHABANNIER Denis
RIFFAUD Stéphane	ARNAUDEAU Bruno

**Article 3 :**

L'arrêté du 12 janvier 2018, portant modification de la composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Vienne, est abrogé.

**Article 4 :**

Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne et la Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne,

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Limoges, le 5 février 2018

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Jérôme DECOURS

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-02-01-004

Arrêté portant composition de la commission des droits et  
de l'autonomie des personnes handicapées de la  
Haute-Vienne



Préfecture de la Haute-Vienne

**Le Président du Conseil Départemental  
de la Haute-Vienne**

**Préfet de la Haute-Vienne**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 146-3 et L 146-4 relatifs aux maisons départementales des personnes handicapées, L 241-5 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « maison départementale des personnes handicapées de Haute-Vienne » ;

Considérant les désignations et propositions opérées par les autorités et organismes compétents conformément à l'article R 241.24 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRESENT

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Haute-Vienne est composée comme suit :

### **A – MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE**

#### **Représentants du Département :**

##### **Titulaires**

Mme Monique PLAZZI  
M. Yves RAYMONDAUD  
Mme Sylvie ACHARD  
MME Nathalie MEZILLE

##### **Suppléants 1**

M. Stéphane DESTRUHAUT  
Mme Jocelyne REJASSE  
M. Jean-Louis NOUHAUD  
M. Raymond ARCHER

##### **Suppléants 2**

Mme Bernadette STOUF  
Mme Sabine CHABRELY  
Mme le Dr Ghislaine MONIER  
Mme Pascale LEBRAUD DE SANTIAGO

### **Représentants de l'Etat :**

- Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant,
- L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant,
- Le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,

### **Représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales :**

#### Assurance maladie :

**Titulaire**

M. Jean-François LANDRON  
CPAM  
22 Avenue Jean Gagnant  
87037 LIMOGES CEDEX

**Suppléant 1**

M. René RAFFY  
CPAM  
22 Avenue Jean Gagnant  
87037 LIMOGES CEDEX

**Suppléant 2**

M. Robert BARGET  
RSI  
18 Rue André Méricou  
87000 LIMOGES

#### Prestations familiales :

**Titulaire**

Monsieur Yves FRICONNET  
CAF  
25 Rue Firmin Delage  
87046 LIMOGES CEDEX 1

**Suppléant 1**

M. Jean-Yves TESSIER  
CAF  
25 Rue Firmin Delage  
87046 LIMOGES CEDEX 1

**Suppléant 2**

M. Philippe PLANTE  
MSA  
1 Impasse Sainte-Claire  
87041 LIMOGES

### **Représentants des organisations syndicales :**

#### Organisations professionnelles d'employeurs :

**Titulaire**

M. Marc GAUCHON  
CPME  
96 avenue Emile Labussière  
87000 LIMOGES

**Suppléant 1**

Mme Marie-Caroline  
DOUVION  
CPME  
96 avenue Emile Labussière  
87000 LIMOGES

**Suppléant 2**

Pas de candidat

#### Syndicats de salariés et de fonctionnaires :

**Titulaire**

Mme Marielle ANGLEROT  
CFDT  
32 Rue Adolphe Mandonnaud  
87000 LIMOGES

**Suppléant 1**

M. Jean-Yves JOUSSE  
UD FO  
59 Rue Montmailler  
87000 LIMOGES

**Suppléant 2**

Mme Sabrina SOULAT  
CGT  
24 Rue Charles Michels  
87000 LIMOGES

## **Représentants des associations de parents d'élèves :**

### **Titulaire**

M. Alain VALIERE  
66, rue Gué de Verthament  
87000 LIMOGES

### **Suppléant 1**

M. Bernard BONNEFOND  
4 rue Georges Bizet  
87350 PANAZOL

### **Suppléant 2**

Mme Sabine POUGET  
103, rue des Tuillères  
87100 LIMOGES

## **Représentants des associations :**

### **Titulaires**

Mme Françoise COULAUD  
Valentin Haüy  
4 Place d'Aine  
87000 LIMOGES

M. Ludovic CONSTANT  
ARES  
1 rue Henri Barbusse  
87000 LIMOGES

Mme Michelle MONNERIE  
UNAFAM  
Chez UDAF  
18 Rue George et Vlentim Lemoine  
87000 LIMOGES

M. Jean-Pierre CIBOT  
AFM TELETHON  
38 Rue Rhin et Danube  
87280 LIMOGES

M. Pascal DESPORT  
PEP 87  
16 Rue Adrien Pressemane  
87000 LIMOGES

M. Maurice BORDE  
APSAH  
Rignac  
87700 AIXE-SUR-VIENNE

M. Gaston CHATARD  
FNATH  
11 Avenue Locarno  
87000 LIMOGES

### **Suppléants 1**

Mme Monique RANOUX  
Voir Ensemble  
26 Rue de la Picaude  
87000 LIMOGES

Mme Nathalie SCARCELLA  
Fondation des Amis de  
l'Atelier - ESAT La Ribière  
Résidence Le Kaolin  
20 Rue Encombe Vineuse  
87000 LIMOGES

Mme Geneviève MACE  
GCSMS – Autisme France  
SERFA Limoges  
41 rue Ferdinand Buisson  
87000 LIMOGES

M. Jean-Marie FARGES  
HANDAS  
1 rue Jean-Louis Paguenaud  
87100 LIMOGES

Mme Marie-France LAROCHE  
AFTC LIMOUSIN  
4 Allée Van Loo  
87000 LIMOGES

Mme Valérie HARDY  
PEP 87  
19 Place du Commerce  
BP 06  
87350 PANAZOL CEDEX

M. Jean-Dominique  
VARENNE  
APAJH  
44 rue Rhin et Danube  
87280 LIMOGES

### **Suppléants 2**

Mme Mauricette BESSE  
APF  
1 Rue Marcel Deprez  
87000 LIMOGES

Mme Josette LACROIX  
Maison des Sourds  
26 Rue Marcel Madoumier  
87000 LIMOGES

Mme Soizic GUILLOTEAU  
Autisme 87  
42 avenue de la Révolution  
87000 LIMOGES

Mme Claudine FRICONNET  
APF  
1 Rue Marcel Deprez  
87000 LIMOGES

Mme Claudette VERGER  
ARSSE - ALEFPA  
Z.A. les Ribières de Bussy – BP n°40  
87120 EYMOUTIERS

Mme Anne-Laure BOURREAU  
ARAI  
ESAT Les Seilles  
Chemin des Seilles  
87200 SAINT-JUNIEN

Mme Laurianne BOLAWKA  
EMAFF  
2 bis Avenue Voltaire  
87200 SAINT-JUNIEN

## **Réprésentants du CDCA :**

### **Titulaire**

M. Michel TERREFOND  
APF  
1 Rue Marcel Deprez  
87000 LIMOGES

### **Suppléant 1**

M. Gilbert LOSSOUARN  
TRISOMIE 21  
14 Rue Cruveilhier  
87000 LIMOGES

### **Suppléant 2**

Mme Christelle ROUFFIGNAC  
APSAH  
Rignac  
87700 AIXE-SUR-VIENNE

## **B – MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE**

### **Représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :**

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations :

### **Titulaire**

Mme Stéphanie BRIAND  
CH Esquirol  
15 rue du Docteur Marcland  
87025 LIMOGES cedex

### **Suppléant 1**

M. Laurent VACHON  
Institut Suzanne Léger  
Le Prat  
87210 ORADOUR-SAINT-GENEST

### **Suppléant 2**

M. Nicolas COUDOURNAC  
CDTPI  
19-20 avenue des Bayles  
87170 ISLE

Sur proposition du Président du Conseil départemental :

### **Titulaire**

M. Ludovic DUBOIS  
AREHA  
Les Gatines  
Avenue Vincent Auriol  
87300 BELLAC

### **Suppléant 1**

M. Pascal HUGUET  
ALEFPA  
14 Bis, avenue de la  
Libération  
87300 BELLAC

### **Suppléant 2**

M. Eric CHEVROLET  
CDTPI  
20 Avenue des Bayles  
87170 Isle

## **ARTICLE 2**

Les membres titulaires – à l'exception des représentants de l'Etat – ainsi que les suppléants sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelable.

## **ARTICLE 3**

L'arrêté du 5 février 2014 modifié relatif à la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Haute-Vienne est rapporté.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département et au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Limoges, le 1<sup>er</sup> FEV. 2018

Le Président du Conseil départemental  
de la Haute-Vienne

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a short horizontal stroke.

Jean-Claude LEBLOIS

Le Préfet de la Haute-Vienne

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a short horizontal stroke.

Raphaël LE MÉHAUTÉ



Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-02-08-001

Arrêté portant désignation des prescripteurs de  
l'application interfacée NEMO

PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

**ARRÊTÉ**  
**portant désignation des prescripteurs de l'application interfacée NEMO**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Raphaël LE MÉHAUTÉ, Préfet de la Haute-Vienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et publié au Journal Officiel de la République le 19 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 modifié, portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

Vu la décision relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne du 7 avril 2017 modifiée ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : sont désignés, aux fins d'exercer les fonctions de prescripteurs de l'application interfacée remettante NEMO, les personnes dont le nom figure dans le tableau joint en annexe du présent arrêté dans la limite du champ constitué par les budgets opérationnels de programme dont la gestion s'inscrit dans leur domaine d'attribution.

**Article 2** : M. Jérôme DECOURS, secrétaire général de la préfecture, Mme Angélique ROCHER-BEDJOUJOU, directrice de cabinet du préfet, et Mme Bénédicte MARTIN, sous-préfète des arrondissements de Bellac et de Rochechouart, bénéficient de l'allocation d'une enveloppe de crédits spécifiques dans le cadre du budget de fonctionnement de la préfecture. Ils transfèrent la gestion comptable des crédits concernés à la plate-forme Chorus.

**Article 3** : en qualité de prescripteurs, les personnes mentionnées dans le tableau prévu à l'article 1<sup>er</sup> :

- expriment des besoins sous Chorus à l'aide de l'interface NEMO ;
- constatent le service fait sous Chorus à l'aide de l'interface NEMO ;
- signalent les paiements qui leur paraissent prioritaires.

**Article 4** : l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant désignation des prescripteurs de l'application NEMO est abrogé.

**Article 5** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 6** : le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne est chargé de l'exécution du présent qui sera transmis au directeur départemental des finances publiques de la Haute-Vienne et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Limoges, le 6 février 2018

Le Préfet

*signé*

Raphaël LE MÉHAUTÉ

## Liste des prescripteurs Néo Haute-Vienne

Gestionnaire Néo	BOP
DELAGE Marie-Véronique	112
	119
	122
	216
ORLIAC Christine	112
	119
	122
	216
CLUNIAT Sophie	119
	122
	754
MATAS-DURAN Sylvie	129
	207
	216
	307
MASLE Christelle	216
	307
	333
	723
DONDONCKER Déborah	207
	216
	232
	303
	307
VIGNERIE Sandrine	216
YAHYA Marianne	216
BARRY Estelle	216
PETIT Séverine	216
CHAMOULAUD Marie-Jeanne	232
MAUFERON Nathalie	232
JALLET Philippe	307
	333
	723
FIACHETTI Denis	307
	333
	723
BOUTET Nelly	307
	333
COIRAUD Claudette	307
	333
ROY Isabelle	307
	333
	723
CORREIA Sylvia	307

BOURDIER Pierre	307
DAILLER Jérôme	307
DEFAYE Brigitte	307
ABAZIOU Pascale	307
MATTERN Jacques	307
CHARVILLAT Sabine	307
MORET Françoise	307
POUGET Nathalie	216
CHARDAVOINE Hélène	129
	216
	307